

14ème législature

Question N° : 32852	De Mme Sophie Rohfritsch (Union pour un Mouvement Populaire - Bas-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Affaires sociales, santé et droits des femmes
Rubrique > sang et organes humains	Tête d'analyse > organes humains	Analyse > dons. développement.
Question publiée au JO le : 16/07/2013 Réponse publiée au JO le : 17/02/2015 page : 1078 Date de changement d'attribution : 27/08/2014		

Texte de la question

Mme Sophie Rohfritsch attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le déficit des donneurs d'organes en France. En effet, en 2012, alors que 1 286 personnes supplémentaires ont été inscrites sur liste d'attente, seules 78 greffes de plus ont pu être réalisées. Ce constat alarmant suscite de vives craintes chez les malades en attente de greffe. Ainsi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures elle compte prendre afin de remédier à la pénurie actuelle de donneurs d'organe en France.

Texte de la réponse

Le développement des greffes d'organes constitue un enjeu majeur de solidarité nationale et de santé publique. Un second plan gouvernemental « greffe 2012-2016 » est actuellement mis en oeuvre par l'agence de la biomédecine. Il témoigne d'une politique volontariste de soutien à la greffe car les besoins augmentent plus rapidement que l'offre. Les objectifs ciblés du plan 2012-2016 pour développer le don d'organes sont les suivants : augmenter le nombre de greffes à partir de donneurs décédés, développer la greffe rénale à partir de donneurs vivants et améliorer le suivi à long terme des patients greffés et des donneurs vivants prélevés. Le premier axe vise à inscrire la greffe, notamment la greffe rénale, dans une filière de soins la plus efficace possible pour, à la fois, retarder l'entrée dans le stade terminal et inscrire les patients concernés au plus tôt dans la liste d'attente, augmentant ainsi les chances de succès. La formation des professionnels impliqués dans la chaîne du prélèvement est développée. Elle s'adresse notamment aux médecins urgentistes, aux réanimateurs, aux coordonnateurs hospitaliers, aux praticiens en charge des unités neuro-vasculaires et aux chirurgiens préleveurs pour mutualiser le prélèvement et diminuer les pertes de greffons. Afin de diminuer l'opposition au prélèvement exprimée lors de l'entretien avec les proches au moment du décès, une formation spécifique est proposée aux coordinations hospitalières, parallèlement à la communication de l'agence de la biomédecine auprès du grand public pour inciter chacun à prendre préalablement position sur le don de ses organes. Il s'agit également de développer la greffe rénale de donneurs vivants, tout en veillant à son encadrement éthique et médico-technique. L'information sur la possibilité et les avantages de la greffe à partir de donneurs vivants est apportée aux professionnels de santé et aux patients concernés, dès la demande de reconnaissance d'affection de longue durée pour néphropathie chronique grave. Enfin, le dispositif de dons croisés d'organes, prévu par la dernière loi de bioéthique, peut désormais être mis en oeuvre.